

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

SECRETARIAT D'ÉTAT
AUPRÈS DU MINISTRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Direction de l'action sociale.
Sous-direction de la famille et de l'enfance.
Secrétariat.

SECRETARIAT D'ÉTAT AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE,
CHARGÉ DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES LOISIRS

Direction de la jeunesse et des activités socio-éducatives.
Service des activités et des loisirs socio-éducatifs.
SALSE - J 1 AN

CIRCULAIRE N° 50 DU 23 OCTOBRE 1973
relative à l'arrêté du 4 juillet 1972
sur les clubs et équipes de prévention.

(Non parue au *Journal officiel*.)

— 32 —

Nous vous adressons ces documents qui doivent vous permettre de mieux apprécier les objectifs, les moyens et la qualité du travail effectué par une activité de prévention.

Pour le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé publique et de la sécurité sociale:
Le sous-directeur de la famille et de l'enfance,
M. PECHABRIER.

Pour le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs,

Par délégation :

Pour le directeur de la jeunesse et des activités socio-éducatives :

Le sous-directeur chargé des services des activités et des loisirs socio-éducatifs,
LUCIEN DE SOMER D'ASSENOY.

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé publique et de la sécurité sociale,

Le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs,

à

Messieurs les préfets de région, service régional de l'action sanitaire et sociale, direction régionale de la jeunesse, des sports et des loisirs (pour information) ;

Messieurs les préfets, direction départementale de l'action sanitaire et sociale, direction départementale de la jeunesse, des sports et des loisirs (pour exécution).

La circulaire n° 31 du 13 juillet 1973 vous annonçait l'envoi de deux questionnaires types destinés, d'une part, aux clubs et équipes de prévention anciennement créés et, d'autre part, à ceux qui vont s'ouvrir.

REPARTITION	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	AGE INFÉRIEUR à six ans.	DE SIX à quatorze ans.	DE QUATORZE à seize ans.	DE SEIZE à dix-neuf ans.	AU-DESSUS de dix-neuf ans.

a) Nombre approximatif de jeunes du secteur de votre action :

b) Nombre approximatif de jeunes constituant votre « clientèle » habituelle :

c) Nombre approximatif de jeunes composant votre « clientèle » occasionnelle :

d) Action dans le quartier ou le milieu.

Nombre de familles concernées : Clientèle habituelle.....

Clientèle occasionnelle.....

L'EQUIPE EDUCATIVE

1° Permanents

(éducateurs spécialisés, assistants sociaux, animateurs, psychologues).

Nom : Date de naissance :

Qualification professionnelle acquise ou en cours d'acquisition :

Lieu de formation :

Obtention du diplôme :

Date d'entrée dans l'organisme :

2° Vacataires.

Nom :

Date de naissance :

Qualification professionnelle :

Lieu de l'activité :

Précisions sur leurs activités :

Fréquence :

3° Personnel administratif, salariés ou vacataires.

Nom : Date de naissance :

Préciser la fonction de chacun d'eux :

Sont-ils à temps plein ou à temps partiel :

Qualification professionnelle :

4° Bénévoles.

Nombre :

Profession :

Fonction :

5° Stagiaires.

Nombre :

Formation professionnelle en cours :

Lieu de formation :

Durée du stage :

Définir leur rôle :

6° Personnes du quartier participant à l'action.

Nombre :

Profession :

Fonction :

(Joindre toutes les pièces justificatives de la qualification.)

CONFIDENTIEL

Pour les nouveaux organismes de prévention spécialisée.

DOSSIER TYPE EN VUE D'UNE DEMANDE D'AGREMENT POUR UNE REALISATION DE PREVENTION SPECIALISEE

(A constituer en trois exemplaires : un pour la préfecture, un pour la direction de l'action sanitaire et sociale, un pour la direction départementale de la jeunesse et des sports, selon l'article 6 de l'arrêté du 4 juillet 1972.)

Circulaire d'application du 17 octobre 1972.

Toutes les rubriques de ce dossier, qui est un simple canevas, peuvent ne pas correspondre au type d'action que vous exercez et aux moyens que vous mettez actuellement en œuvre. Certaines peuvent donc ne pas être remplies et d'autres y être ajoutées. A votre initiative, toutes données sociologiques ou économiques précisant la nature du milieu où s'exerce votre action seraient à joindre. Au cas où un organisme anime plusieurs expériences (1) un dossier devra être donné pour chacune d'elles.

Joindre à ce dossier s'il s'agit d'une association :

- une copie des statuts de l'association ;
- une copie de la liste du conseil d'administration ;
- une copie du règlement intérieur ;
- le budget présenté selon le budget type annexé à l'arrêté du 4 juillet 1972.

**

I. — Désignation de l'organisme gestionnaire :

Nom et adresse de l'expérience de prévention spécialisée.

Téléphone :

C. C. P. :

Compte bancaire :

(1) Club, équipe de rue, action globale de prévention spécialisée, village, vie de chantiers, groupe de toxicomanes.

II. — Votre réalisation de prévention spécialisée se situe dans le cadre :

- 1° D'une action type « club de prévention » spécialisée ;
- 2° D'une action type « équipe de rue » ;
- 3° D'une action globale de prévention spécialisée dans un quartier ou un milieu ;
- 4° D'une action type « maison de jeunes » avec une équipe de prévention spécialisée ;
- 5° D'une action type « foyer de jeunes » avec une équipe de prévention spécialisée ;
- 6° D'une action type « centre social » avec une équipe de prévention spécialisée ;
- 7° D'une action d'un autre type que vous voudrez bien définir (toxicomanie, chantiers, mille club...).

III. — Caractéristiques administratives de votre expérience :

- 1° Quelle est sa date de création ?
- 2° Quel a été l'organisme privé ou public qui a été à l'origine de sa création ?
- 3° Quel fut son statut d'origine ?

IV. — Circonstances de la création et étapes du développement de l'expérience en cours :

- 1° Indiquez les circonstances de la création.
- 2° Quelles ont été les difficultés rencontrées à la création ?
- 3° Pouvez-vous définir l'écho reçu ou les réactions provoquées par votre action dans le quartier et dans le voisinage ?
- 4° Quelle a été à ce moment l'attitude des organismes publics (mairie, commissariat de police, services sociaux, etc.).
- 5° Retracez les étapes ayant marqué l'évolution de l'organisme auquel vous appartenez.

V. — Implantation :

- 1° Précisez les données sociologiques qui vous ont amené à créer cette expérience (joindre une « carte » ou le plan de votre lieu d'action, délimitez votre lieu d'action, délimitez votre implantation et la zone de recrutement des jeunes et des familles intéressées par votre action).
- 2° Précisez comment votre expérience se situe par rapport aux réalisations déjà existantes sur ce secteur (équipement social, socio-éducatif, sportif et de prévention).
- 3° Caractéristiques de la population touchée.

RÉPARTITION	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
AGE INFÉRIEUR à six ans.						
DE SIX à quatorze ans.						
DE QUATORZE à seize ans.						
DE SEIZE à dix-neuf ans.						
AU-DESSUS de dix-neuf ans.						

- a) Nombre approximatif de jeunes du secteur de votre action :
- Garçons
- Filles
- b) Nombre approximatif de jeunes constituant votre « clientèle » habituelle :
- Garçons
- Filles
- c) Nombre approximatif de jeunes composant votre « clientèle » occasionnelle :
- Garçons
- Filles

d) Action dans le quartier ou le milieu.

Nombre de familles concernées : Clientèle habituelle.....

Clientèle occasionnelle.....

- e) Nombre approximatif des familles du secteur de votre action ?
- f) Nombre approximatif des familles avec lesquelles vous établissez un contact :
- permanent ?
 - occasionnel ?
- g) Comment concevez-vous votre action dans les familles ?
- h) Vous trouvez-vous en contact avec des adultes du quartier ayant fait l'objet de mesures judiciaires et si oui, comme s'organisent vos rapports avec eux ?
- i) Indiquez le nombre approximatif des jeunes qui fréquentent irrégulièrement l'école :
- avant 16 ans ;
 - après 16 ans.
- j) Y-a-t-il dans votre zone d'action :
- des classes de perfectionnement — effectif moyen par classe ?
 - des classes de rattrapage — effectif moyen par classe ?
- k) Comment s'effectue la mise au travail des plus de 16 ans ?
- l) Donnez un aperçu des infractions pénales les plus fréquentes des jeunes ?

m) Genre de conflits entre les jeunes et leur environnement ?

n) Indiquez le nombre approximatif au moment de l'établissement de ces données, de jeunes faisant l'objet :

- de mesures d'éducation surveillée ;
- de condamnation avec sursis ;
- d'une autre mesure judiciaire ;
- d'une mesure d'action éducative en milieu ouvert ;
- d'une action d'autres services sociaux.

o) Certains de vos jeunes sont-ils suivis par les médecins pour troubles caractériels :

Le cas échéant :

- dans les services spécialisés ?
- à titre individuel ?

p) Combien de jeunes avec lesquels vous êtes en contact font-ils actuellement l'objet d'une mesure de placement ?

- en centre ;
- en I. M. P. ;
- en prison ;
- dans d'autres établissements.

q) Quels sont, d'après vous, les besoins des jeunes intéressés par votre action ?

r) Inventaire des moyens socio-culturels mis à la disposition des jeunes dans l'environnement où ils évoluent (stade, piscine, M. J. C., etc.). Les fréquentent-ils ?

Si oui dans quelle proportion ?

Si non pourquoi ?

Y-a-t-il des besoins insatisfaits manifestés par les habitants du quartier et comment pourrait-il y être répondu ?

Importance du montant des secours versés par les organismes sociaux à la population intéressée par votre action ?

VI — Vos moyens :

A. — Avez-vous joint à votre demande le budget présenté selon le budget type annexé au texte de l'arrêté du 4 juillet 1972 :

Oui.

Si non pourquoi ?

B. — Moyens en personnel :

I. — Personnel bénévole ayant concouru au démarrage de l'action :

— nombre.

— qualification.

— rôle.

Quelle coopération rencontrez-vous auprès des différents services ou réalisations intéressants autour de vous la jeunesse, la jeunesse inadaptée, une action sociale sur le quartier :

C. — Moyens matériels (Il est évident qu'une expérience de prévention spécialisée peut ne pas disposer de tous les moyens mentionnés ci-dessous) :

- a) Local : joignez un plan du local (en indiquant l'échelle).
 - b) Type de construction.
 - c) Etat des constructions (date de fondation).
 - d) Equipement sanitaire : oui, non.
(Eau, gaz, électricité, tout à l'égout, w.-c. [nombre], douche [nombre].)
 - e) Mobilier.
 - f) Confort. Téléphone.
 - g) Logement du personnel dans le local : oui, non.
(Au rez-de-chaussée, à l'étage, à proximité.)
 - h) Aménagements divers (salle de jeux, de sports, atelier, hébergement, dépannage, etc.).
- | | | | |
|---|----------|--------------|---------------|
| Désignation : | Nombre : | Dimension : | Observations. |
| i) Matériel (de jeux, audio-visuel, outillage, etc.). | | | |
| Désignation : | Nombre : | Dimensions : | Observations. |
| j) Terrain de sports. | | | |
| Désignation : | Nombre : | Dimension : | Observations. |
| k) Les locaux dont vous disposez sont-ils surtout : | | | |
| — des locaux de réunion ; | | | |
| — des locaux de loisir ; | | | |
| — des locaux d'hébergement ; | | | |
| — autre destination. | | | |

l) Quels sont éventuellement les autres lieux de réunion ?

m) Y-a-t-il un ou des véhicules à la disposition de l'organisation ?

n) Y-a-t-il un rythme de fonctionnement avec :

— jours et heures d'ouverture, lesquels ?

— fermeture annuelle ?

o) Y-a-t-il une présence adulte permanente ?

Comment est-elle réalisée ?

VII. — Vos activités :

1. Enumérez les différents types d'activités :

— qui fonctionnent depuis longtemps ?

— en cours de réalisation ou interrompues et pourquoi ?

— à l'état de projet ?

2. Parmi les activités, quelles sont celles qui vous paraissent prépondérantes et quelle est l'intention éducative que vous leur attribuez en ce qui concerne :

a) L'action sur le milieu ?

b) L'action sur l'individu ?

3. Y-a-t-il des activités gérées ou prises en main par les jeunes eux-mêmes ? Par certains habitants du quartier ?

VIII. — Vos relations actuelles avec l'extérieur :

1. Comment s'établissent-elles actuellement :

a) Avec le quartier et le voisinage ?

b) Avec l'agglomération ou les agglomérations voisines (le cas échéant) ?

c) Avec la police et la gendarmerie ?

2. Sur quel mode s'établissent vos relations :

a) Avec les administrations : coopération, indifférence, sympathie, autres modes ?

b) Avec les autres organismes (sociaux, professionnels, scolaires...).

3. De quelle nature sont vos relations :

a) Avec d'autres équipes de prévention spécialisée ?

b) Avec d'autres réalisations de jeunesse ?

IX. — Vos réflexions sur votre action et vos projets :

